



SUBVENTION STRUCTURE Agence Nationale du Sport 2021

**ARIEGE – AUDE - AVEYRON – GARD - HAUTE-GARONNE –
GERS – HERAULT – LOT – LOZERE
HAUTES-PYRENEES – PYENEES-ORIENTALES – TARN –
TARN-ET-GARONNE**

Préambule

La demande de subvention au titre de l'ANS 2021 présentée par l'échelon central du CoReg Occitanie s'inscrit dans le Projet Fédéral Régional présenté par ailleurs.

Le présent document constitue un cadre de synthèse des dossiers transmis via le portail ASSO.

1 – ORIENTATIONS, PRIORITES et ACTIONS ELIGIBLES.

Le projet fédéral de la Fédération et le programme régional reposent essentiellement sur le développement des pratiques du vélo avec l'accueil des nouveaux pratiquants, la fidélisation des licenciés au sein des structures décentralisées (clubs), l'organisation des activités et la transmission des connaissances et savoir-faire avec l'adaptation permanente de la formation fédérale aux attentes des clubs et des licenciés.

Les dispositifs éligibles en lien avec le projet fédéral « *Projet fédéral 2021-2024 – Le vélo un enjeu de société* » s'inscrivent dans les trois objectifs opérationnels définis par l'agence nationale du sport (ANS), à savoir :

- Le développement de la pratique : Promouvoir le cyclotourisme auprès des licenciés et des nouveaux pratiquants et les accueillir au sein des clubs et dans les organisations fédérales ;
- La promotion de la santé : Développer le vélo pour améliorer ou préserver la santé des pratiquants du simple bien-être à la prescription médicale ;
- Le développement de l'éthique et de la citoyenneté : La sécurité, l'éducation au vélo et le respect de l'intégrité sont des enjeux et valeurs portés par la fédération. Ces valeurs doivent être développées et transmises.

2 – DECLINAISON en Région Occitanie et PROJETS 2021.

Le CoReg *Occitanie* oeuvre particulièrement sur les trois priorités définies ci-dessus, sachant que 40 % des clubs et 35% des licenciés sont situés en ZRR. Plusieurs clubs ont une activité avec une population issue des QPV, mais cette activité n'est pas identifiée. 50 % des écoles cyclos et points d'accueil jeunes sont également situés en ZRR.

A raison de la crise sanitaire due à la CoVid-19, la saison sportive 2020 a été « blanche ». Il en va de même pour le premier semestre de cette année 2021. Les projets 2020 ont été quasi inexistantes et ceux de 2021 s'en trouvent forcément limités.

Les actions principales demeurent cependant d'actualité, et certaines d'entre elles font l'objet de projets et d'actions éligibles à des subventions ANS. Trois d'entre elles sont concrétisées dans les dossiers transmis *via* le portail ASSO, et résumées dans le tableau suivant :

DISPOSITIFS ELIGIBLES	ACTIONS
Développer la pratique des jeunes	Organisation d'un Concours régional d'éducation routière Participation des jeunes au critérium national
Accueil nouveaux pratiquants et nouvelles pratiques	Organisation de formations de cadres dirigeants et de cadres techniques, ainsi que des formations de recyclage.
Espace de pratiques et itinéraires	Aménagement d'un PUMPTPARKK pour les jeunes dans le département de l'Hérault, mais à vocation régionale, voire nationale.

commentaire particulier

Le CoReg *Occitanie* s'inscrit résolument dans une démarche de clarification des rôles et des responsabilités entre les Structures décentralisées de la fédération, et plus particulièrement dans la double articulation, politique entre le Siège fédéral et les CoRegs », technique entre les CoRegs et les CoDeps. Le but est d'éviter tout doublon contre productif en efficacité, en respectant au mieux et autant que faire se peut le principe de subsidiarité à destination des échelons opérationnels, au plus proche du terrain, et d'optimiser LA ressource financière.

Le « nouveau » CoReg *Occitanie* est donc bien dans une logique de *faire-faire* et non plus de *faire*. Il reste cependant « maître d'oeuvre » sur quelques opérations à portée régionale, et dont l'organisation ne peut être décentralisée.



Fait à Balma, le 19 mai 2021

Le nouveau président
Jacques Clamouse